



Proposition de pistes cyclables à Rosemère

Mesures incitatives favorisant l'utilisation des transports alternatifs afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville.

Par Louis-Félix Tessier, Enviro Mille-Îles
Courriel : louisfelix@enviromilleiles.org
<http://enviromilleiles.org>

Table des matières

<u>Table des matières.....</u>	<u>2</u>
<u>Introduction.....</u>	<u>3</u>
<u>État courant.....</u>	<u>4</u>
<u>L'utilisation par les citoyens.....</u>	<u>4</u>
<u>Réseaux dans les villes voisines.....</u>	<u>4</u>
<u>Propositions.....</u>	<u>5</u>
<u>Voie cyclable reliant la piste de Boisbriand à la gare.....</u>	<u>5</u>
<u>Vision d'ensemble.....</u>	<u>6</u>
<u>Voie cyclable reliant la piste du boulevard Roland-Durand à la gare.....</u>	<u>6</u>
<u>Voie cyclable reliant la piste du boulevard Roland-Durand à la piste du boulevard Sainte-Rose.....</u>	<u>7</u>
<u>Achèvement de la route verte.....</u>	<u>8</u>
<u>Effets bénéfiques.....</u>	<u>9</u>

Introduction

Le présent document décrit un projet de pistes cyclables soumis à la ville de Rosemère par l'organisme Enviro Mille-Îles. L'objectif poursuivi est de proposer à la ville une mesure concrète favorisant l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC.

La ville de Rosemère a démontré à plusieurs reprises sa volonté de lutter contre les changements climatiques en accord avec les objectifs poursuivis par le protocole de Kyoto. Enviro Mille-Îles souhaite ici mettre l'accent sur un objectif de la ville de Rosemère, lequel est mentionné dans la politique environnementale¹ : « Faciliter l'accès aux vélos et aux piétons au centre-ville et à la gare ».

¹ Politique Environnementale, septembre 2005; section 2.1.7

État courant

L'utilisation par les citoyens

Le réseau de pistes cyclables est malheureusement peu développé à Rosemère. En ce qui concerne l'accès à vélo jusqu'à la gare, les voies cyclables sont inexistantes. De ce fait, le potentiel d'utilisation des transports alternatifs à la voiture n'est pas maximisé et ce, malgré la présence d'une gare au centre-ville. En particulier, un accès cyclable par le chemin de la Grande-Côte tant par l'est que par l'ouest serait très bénéfique à plusieurs niveaux.

Enviro Mille-Îles a noté les faits suivants sur des cyclistes vivant à Rosemère et à proximité. Ceux-ci aimeraient emprunter le chemin de la Grande-Côte mais:

- Certains cyclistes n'utilisent pas leur vélo sur le chemin de la Grande-Côte par peur de mettre leur sécurité en jeu.
- Plusieurs cyclistes roulent sur les trottoirs, mettant la sécurité des piétons en jeu, nuisant par le fait même à un autre transport alternatif ; la marche.
- Quelques cyclistes plus téméraires roulent sur l'accotement dans la rue, malgré le peu d'espace disponible.

Réseaux dans les villes voisines

Un réseau de pistes cyclables longe le chemin de la Grande-Côte de chaque côté de Rosemère :

- À l'ouest à Boisbriand (jusqu'à Oka).
- À l'est à Lorraire et Bois-des-Filion.
- Rosemère possède la gare mais coupe l'accès cyclable à celle-ci tant à l'est qu'à l'ouest.

Propositions

Voie cyclable reliant la piste de Boisbriand à la gare

Enviro Mille-Îles convient volontiers que l'aménagement d'une piste cyclable sur certains segments du chemin de la Grande-Côte à Rosemère nécessiterait des travaux relativement difficiles à réaliser. Toutefois, le tronçon ouest de la rue, reliant la piste cyclable de Boisbriand (rue Montée-Sanche) jusqu'à la gare, se prêterait très bien à l'aménagement d'une piste cyclable :

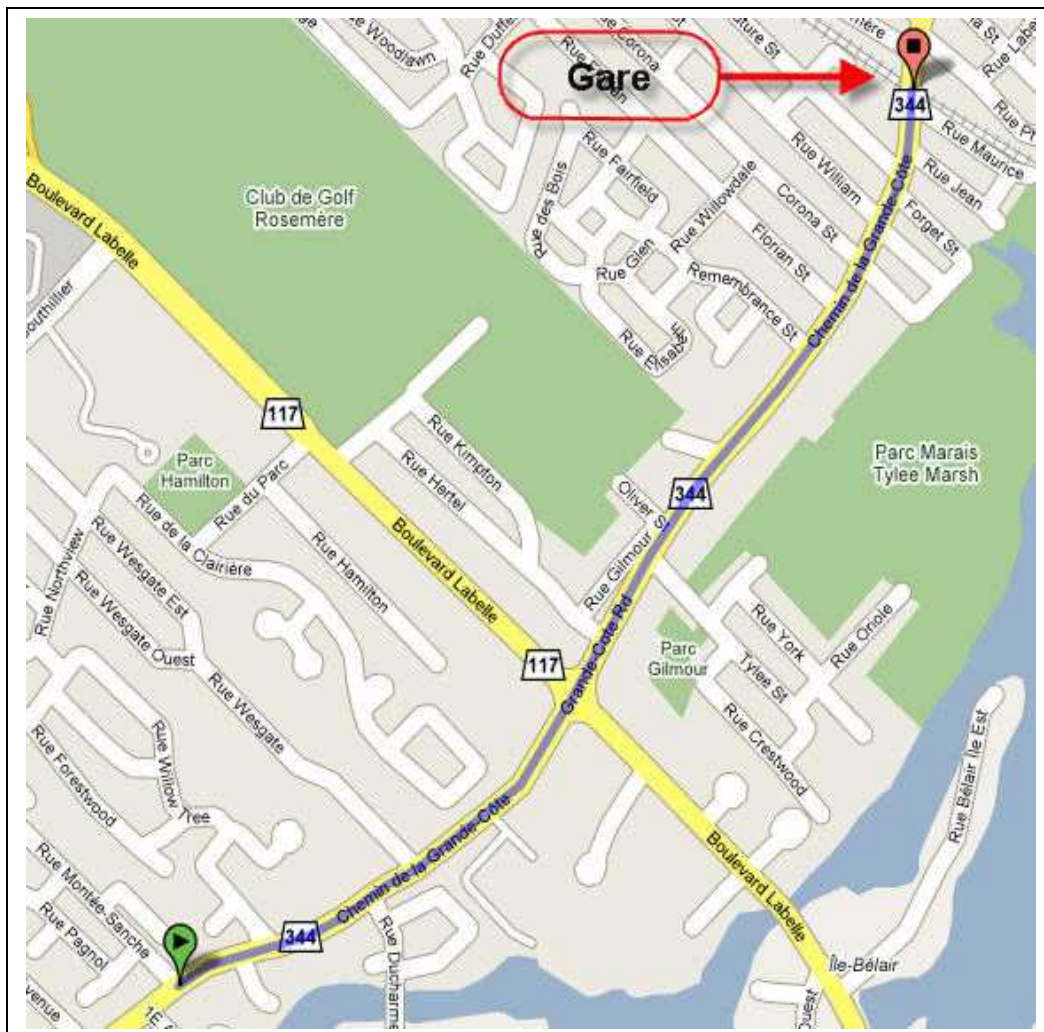


Figure 1 - Piste cyclable sur le chemin de la Grande-Côte entre la rue Montée-Sanche et la gare.

En effet, presque partout sur cette portion du chemin de la Grande-Côte, une bande de terre suffisamment large est disponible sur le côté sud de la rue.

De plus, il y a très peu de poteaux se retrouvant sur le tracé de cette future piste cyclable. Les quelques cas existants pourraient facilement être intégrés au milieu de la piste, exactement comme l'a fait la ville de Boisbriand sur le chemin de la Grande-Côte un peu plus à l'ouest.

Enviro Mille-Îles considère que ce tracé est une priorité car il relie en ligne droite la piste cyclable de Boisbriand à la gare. Étant donné que les cyclistes qui utilisent leur vélo comme moyen de transport cherchent les chemins les plus courts pour leurs déplacements quotidiens, ce tracé offre le plus grand potentiel d'utilisation comme alternative à la voiture.

Vision d'ensemble

La proposition précédente s'intègre dans un plan d'ensemble qui doterait Rosemère d'un véritable réseau de pistes cyclables.

Entre autres, Enviro Mille-Îles considère que les trois éléments suivants ont une grande importance.

Voie cyclable reliant la piste du boulevard Roland-Durand à la gare

Toujours dans une perspective de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport alternatif, il serait important de relier la partie nord de la ville à la gare. Une piste cyclable étant déjà aménagée sur le boulevard Roland-Durand, il suffirait d'aménager une piste sur le boulevard Rosemère à partir du boulevard Roland-Durand jusqu'à la gare (chemin de la Grande-Côte). La ville de Rosemère possède déjà une large bande de terre d'environ 15 pieds sur le boulevard Rosemère, ce qui serait plus que suffisant.

Grande-Côte, ainsi que celle, inachevée, sur la rue de Langloiserie au nord de l'autoroute 640.

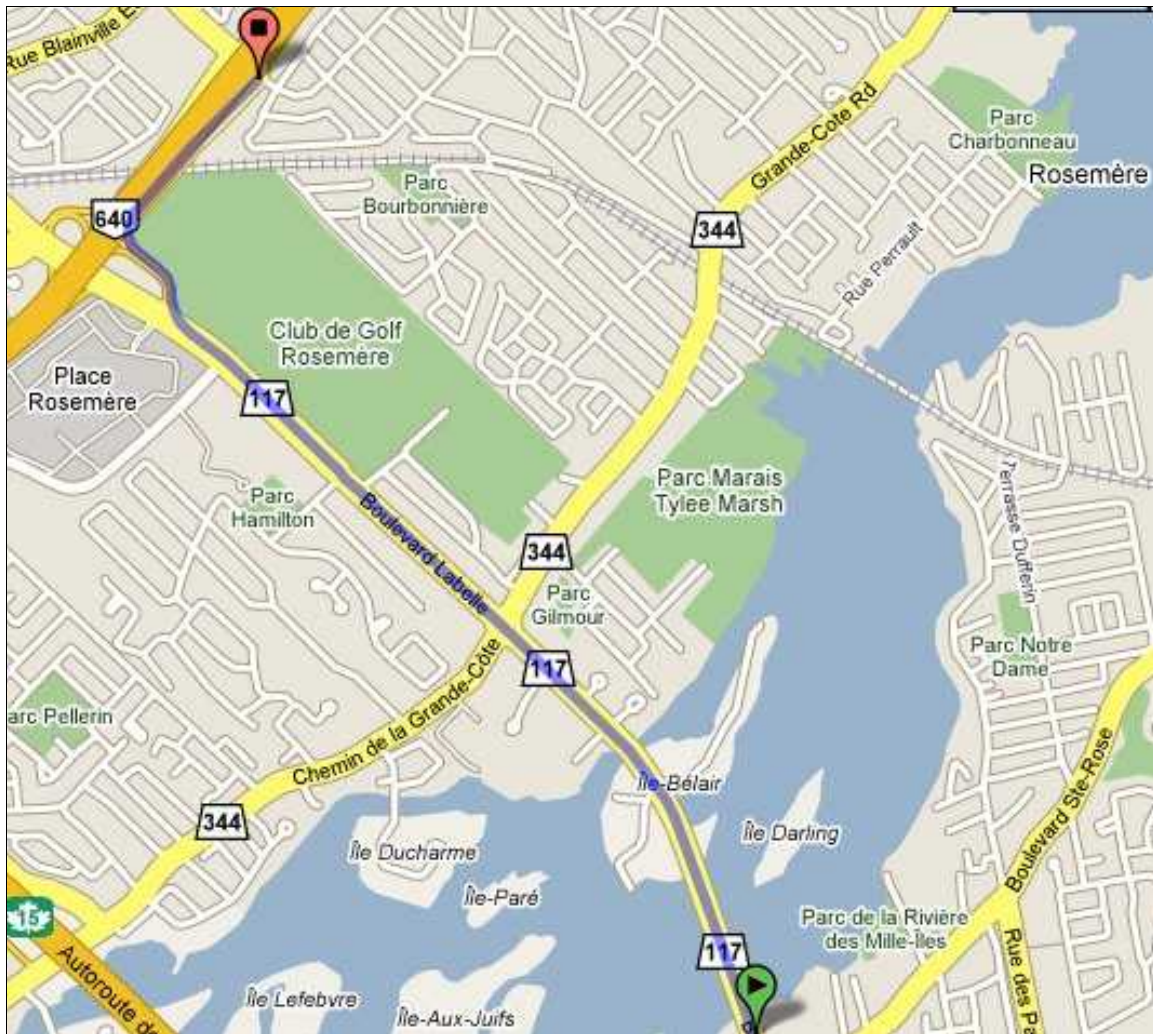


Figure 3 - Piste cyclable sur le boul. Labelle entre la piste cyclable du boul. Roland-Durand et la piste cyclable du boul. Sainte-Rose

Achèvement de la route verte

Enfin, l'achèvement de la route verte demeure essentielle afin de relier la ville de Rosemère aux autres régions du Québec, lesquelles ont complété la route verte à 87% à ce jour.

Effets bénéfiques

La réalisation de ce projet aurait plusieurs effets bénéfiques :

- Favorisation de l'élimination de la voiture pour se rendre à la gare.
- Favorisation de l'utilisation du vélo pour se rendre au centre-ville (élimination de la voiture pour certains petits déplacements).
- Contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en accord avec les principes du protocole de Kyoto.
- Amélioration de la qualité de vie des résidents par la diminution de la pollution sonore et olfactive.
- Augmentation du sentiment d'appartenance à la ville (une promenade à vélo en sécurité permet de découvrir les recoins et trésors cachés de sa région).
- Amélioration de l'état de santé de la population par l'augmentation de l'activité physique.